

PSH LA CFDT RÉTABLIT LA VÉRITÉ!

Lors de l'interpellation de la direction de TGV Ouest le 29 mai en gare de Rennes, cette dernière vous a menti ! À la suite d'une longue liste d'arguments non fondés et non maîtrisés, la CFDT a interpellé la direction pour lui signifier sa mauvaise interprétation de la réforme ferroviaire. Réponse de la direction : « *nous allons nous renseigner...* ». Habitée à ce type de réaction visant à « *botter en touche* », la CFDT a pris les devants et exigé le maintien de la charge de travail. Vous souhaitez savoir qui de la direction ou de la CFDT a raison ? Découvrez le courrier au verso. ☺☺☺





**À l'attention de
Christel Pujol-Araujo, directrice TGV Ouest**

**Copie à
Gwendoline Cazenave, directrice Axe Atlantique
Rachel Picard, directrice Activité Voyages
Béatrice Lafaurie, DRH de l'ÉPIC SNCF Mobilités**

Madame la Directrice,

La CFDT Cheminots souhaite **vous interpellé sur une information erronée** communiquée aux cheminots de Rennes et Nantes le 29 mai en gare de Rennes, ainsi que sur **les effets très dommageables** de celle-ci sur le climat social au sein de ces entités. En effet, une représentante de la direction (RDET de l'établissement TGV Ouest) a indiqué aux **agents effectuant les prestations d'accueil pour nos voyageurs à mobilité réduite** qu'ils ne pourraient plus, à l'avenir, réaliser ces actes essentiels pour faciliter le transport par train de ces personnes. Pour justifier de cette impossibilité et de la réduction de charge pour les entités concernées, **la représentante de la direction a pointé une seule cause : la réforme ferroviaire** et plus particulièrement la création d'une filiale de Gares & Connexions dotée d'une autonomie juridique et financière.

Par la conception de très nombreux projets d'amendements soumis aux parlementaires et au gouvernement, la CFDT Cheminots a travaillé sans relâche pour combler les manques importants des différents projets de textes législatifs et réglementaires, ainsi que pour en amoindrir les effets les plus négatifs pour les salariés. **Notre analyse de la loi et les nombreux échanges** que nous avons pu avoir avec les décideurs publics nous conduisent à **une conclusion totalement différente de celle exprimée par la direction** de l'établissement précité : de même que Gares & Connexions peut actuellement confier à d'autres services de SNCF Mobilités la prestation d'accueil des PMR – pourvu que cela se fasse dans des conditions propres à en garantir la transparence –, cette possibilité n'est nullement mise en cause par la création d'une SA Voyageurs et d'une SA Gares & Connexions, filiale de la SA Réseau, après le 1^{er} janvier 2020.

Cette continuité de prestations devra s'accompagner des mêmes conditions de transparence contractuelle et économique, ainsi que de **l'obligation d'accomplir cette prestation de façon neutre et non discriminatoire vis-à-vis des différentes entreprises ferroviaires**. Du reste, cette seconde condition ne serait réellement posée qu'en raison de la présence effective de concurrents de SNCF Voyageurs dans ces gares après le 1^{er} janvier 2020, ce qui n'est pas encore établi à ce jour. **Cette analyse a été portée et confirmée aux plus hauts niveaux de management du Groupe public ferroviaire**.

La CFDT Cheminots a été reçue en rencontre bilatérale par le dirigeant de Gares & Connexions, Monsieur Claude Solard. Il nous a assuré du **maintien de la possibilité de poursuivre les prestations PMR par du personnel de SNCF Mobilités**, aujourd'hui et après le 1^{er} janvier 2020. Dans plusieurs instances, **des représentants de la Direction générale du Groupe se sont exprimés dans le même sens** à chaque fois que les représentants de la CFDT Cheminots les ont interrogés à ce sujet.

En conséquence, notre organisation syndicale dénonce une argumentation qui viserait à prétexter de la loi Nouveau pacte ferroviaire pour justifier localement de réductions ou d'externalisations de charges en cette matière. La déclaration de la direction qui fait l'objet du présent courrier a provoqué **une vive émotion chez nos collègues** qui réalisent aujourd'hui ces prestations emblématiques du service client et du service public qu'ils sont fiers d'assurer.

Madame la Directrice, **les agents des gares sont actuellement confrontés à de vives inquiétudes quant à leur avenir et leurs parcours professionnels**. Pour la CFDT Cheminots, il est indispensable que l'ouverture à la concurrence et la réforme du ferroviaire soient parfaitement maîtrisés par l'ensemble de la ligne hiérarchique. Il faut absolument éviter des amalgames ou des instrumentalisation qui viennent aggraver l'anxiété liée aux transformations importantes qui sont imposées aux agents. À l'inverse, de nombreux bienfaits sont à attendre d'une démarche d'explicitation des vrais enjeux à relever et de la mobilisation des cheminots autour de ceux-ci : il s'agit de miser sur la réassurance des cheminots et sur leur nécessaire engagement à notre entreprise. Au vu du trouble provoqué par cette expression visiblement erronée de la direction, **la CFDT Cheminots vous demande de diffuser dans les plus brefs délais une information corrective à l'ensemble des agents concernés et à celles et ceux qui seraient appelés à les remplacer.**

Nous vous demandons également de bien vouloir effectuer toutes les démarches nécessaires afin de maintenir en notre sein la charge « PSH » en gares de Rennes et de Nantes à compter du 1^{er} janvier 2020, puisqu'il n'y a aucune impossibilité légale en la matière. ●

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre considération distinguée.

Rémi Aufrère-Privel,
secrétaire général adjoint de la CFDT Cheminots

Sabine Le Toquin,
secrétaire nationale CFDT Cheminots

